



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Saône,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 235-11, R. 411-5 et D.521-10 à D. 521-13,
et après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 20 mars 2018

ARRÊTE

Article unique :

- L'horaire des écoles de Plancher-Bas est fixé, à compter de la rentrée 2018, comme suit :

Ecole maternelle A. Verove

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- Matin Entrée : 8h30 Sortie : 11h30
- Après-midi Entrée : 13h25 Sortie : 16h25

Ecole élémentaire du centre

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- Matin Entrée : 8h40 Sortie : 11h40
- Après-midi Entrée : 13h30 Sortie : 16h30

Fait à Vesoul, le 9 avril 2018

Liliane Ménissier